



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-171

PUBLIÉ LE 16 MAI 2018

# Sommaire

## Préfecture de Police

75-2018-05-15-003 - Arrêté n°18-034 modifiant l'arrêté n°18-017 du 07 mars 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly. (1 page)

Page 3

75-2018-05-15-002 - Arrêté n°18-035 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. (4 pages)

Page 5

75-2018-05-16-002 - Arrêté n°18-036 modifiant l'arrêté n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. (1 page)

Page 10

## Préfecture de Police

75-2018-05-15-003

Arrêté n°18-034 modifiant l'arrêté n°18-017 du 07 mars 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly.



## PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

### ARRÊTÉ PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS

N° 18-034

modifiant l'arrêté n°18-017 du 07 mars 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-030 du 26 avril 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly ;

#### ARRÊTÉ

##### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 16 mai 2018 :

##### Membres titulaires :

« M. Franck DOUCHY, directeur régional de la police judiciaire de Versailles est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la division des affaires criminelles à la DRPJ de Versailles ».

« M. Ludovic KAUFFMAN, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines est remplacé par M. Alexandre BONNEVILLE, chef de la circonscription de la sécurité publique de Saint-Germain-en-Laye ».

##### Membre suppléant :

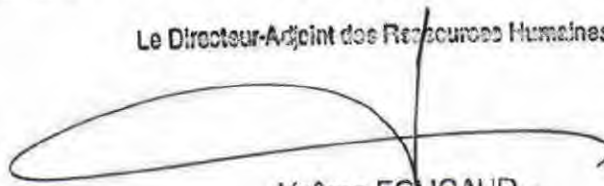
« Mme Fabienne SOL, directrice adjointe de la police aux frontières de Roissy est remplacée par Mme Véronique CANOPE, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale à la DPAF de Roissy ».

##### Article 2

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 15 MAI 2018

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines



Jérôme FOUCAUD

1 / 1  
(PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS/N°18-034)

# Préfecture de Police

75-2018-05-15-002

Arrêté n°18-035 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.





## **PREFECTURE DE POLICE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

### **ARRÊTÉ PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS**

**N° 18 - 035**

**portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale  
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale  
relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité  
de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine,  
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne**

#### **LE PRÉFET DE POLICE,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections organisées entre le 1er et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police ;

Sur la proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

#### Membres titulaires :

M. Thibaut SARTRE, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, président ;  
M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines ;  
M. Jérôme FOUCAUD, directeur adjoint des ressources humaines ;  
M. Philippe PRUNIER, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;  
M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris ;  
M. Jean-Paul PECQUET, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;  
M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;  
Mme Valérie MARTINEAU, directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;  
M. Jean-Loup CHALULEAU, directeur adjoint, chef d'état-major à la direction des services techniques et logistiques ;  
M. Denis COLLAS, sous-directeur chargé du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;  
M. Jean-Michel TRABOUYER, sous-directeur du support opérationnel, du traitement technique du renseignement et de la gestion opérationnelle à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;  
M. Jean-Paul JALLOT, sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;  
M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines ;  
M. Emmanuel YBORRA, chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines ;

#### Membres suppléants :

M. Bernard BOBROWSKA, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;  
Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;  
M. Eric BARRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;  
M. Daniel MONTIEL, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;  
M. Daniel PADOIN, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;  
Mme Marion FRIEDRICH, adjointe au sous-directeur chargée du soutien à l'investigation et chef du service de gestion opérationnelle à la direction de la police judiciaire ;  
Mme Emmanuelle CROS, adjointe au sous-directeur du support opérationnel à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;  
M. François-Régis KUBEC, chef de la section de la gestion opérationnelle à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;



M. Jean-Marc MILLIOT, adjoint au sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;

M. Gautier BERANGER, sous-directeur des ressources et des compétences à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;

M. Rémy-Charles MARION, sous-directeur de l'action sociale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

M. Jérôme CHAPPA, adjoint au sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines ;

Mme Anne-Marie PASCO-LABONNE, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines ;

Mme Laure TESSEYRE, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés gardiens et ADS à la direction des ressources humaines.

## Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

### Pour le grade de major de police

#### Membres titulaires

**M. Fabien VANHEMELRYCK**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Nathalie ORIOLI**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Christophe TIRANTE**  
*UNSA POLICE*

#### Membres suppléants

**M. Emmanuel CRAVELLO**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Didier PONZIO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Alain LEFEVRE**  
*UNSA POLICE*

### Pour le grade de brigadier chef de police

#### Membres titulaires

**M. David MOREL**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Rocco CONTENTO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Mickaël COTREZ**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

#### Membres suppléants

**M. Emmanuel QUEMENER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Angelo BRUNO**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Arnaud LEDUC**  
*UNITE SGP POLICE / FO*



**Pour le grade de brigadier de police**

Membres titulaires

**M. Abdelkrim DIDOUHE**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Christophe RAGONDET**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Jean-Michel HUGUET**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Sébastien CHALON**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

Membres suppléants

**M. Mickaël DUCHESNE**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Fabien PICARD**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Grégory GOUPIL**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Stéphane MOUREY**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**Pour le grade de gardien de la paix**

Membres titulaires

**M. Yoann MARAS**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Fabrice SCHWEITZER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Virginie DALENS**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Grégory BOUVIER**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

Membres suppléants

**M. Cédric BOYER**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**Mme Magda BOULENOUAR**  
*ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC*

**M. Erwan GUERMEUR**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**M. Mickaël DEQUIN**  
*UNITE SGP POLICE / FO*

**Article 3**

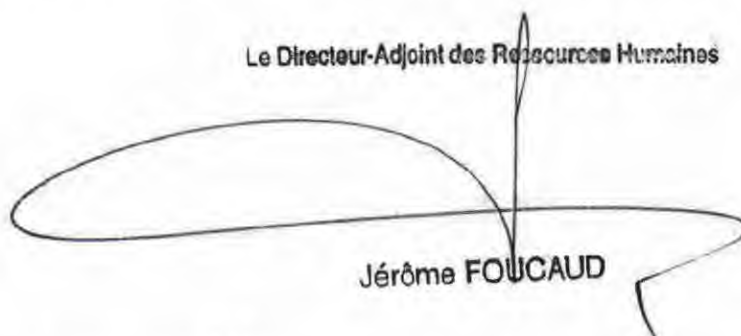
L'arrêté préfectoral n°17-081 du 16 octobre 2017 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est abrogé.

**Article 4**

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris* et qui prend effet le jour de la signature.

Paris, le 15 mai 2018

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines



Jérôme FOUCAUD

## Préfecture de Police

75-2018-05-16-002

Arrêté n°18-036 modifiant l'arrêté n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.





## PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS  
SERVICE DE GESTION DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE

### ARRÊTÉ PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS

N°18- 036

modifiant l'arrêté n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

**Le Préfet de Police,**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-035 du 15 mai 2018 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

#### ARRÊTE

##### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 16 mai 2018 :

##### Membre titulaire :

« M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris est remplacé par M. Jérémy RANSINANGUE, commissaire central adjoint du 10<sup>ème</sup> arrondissement ».

##### Membre suppléant :

« Mme Anne-Marie PASCO-LABONNE, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines est remplacée par Mme Martine CHARRIOT, chargée de mission « affaires réservées et interventions » à la direction des ressources humaines ».

##### Article 2

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.*

**Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines**

Paris, le 16 mai 2018

  
Jérôme FOUCAUD

(PP/DRH/SDP/SGPPN/BDSADM/SDS/N°18-036)

1 / 1